

PREFET DU RHONE

Direction départementale
de la protection des populations

Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par : Sylvie PIESSAT
☎ : 04 72 61 37 86
ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE
OU DE COURTAGE DE DECHETS**

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,
Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 et R.541-49 à R.541-61 ;

DÉLIVRE à la société ODYCEA franchisé CLIKECO dont le siège social se situe Espace A7
-2 rue Yon Lug – 69310 PIERRE-BENITE ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration en date du 9 mars 2020 relative à son activité *de négoce
ou courtage de déchets dangereux et non dangereux* ;

RÉCÉPISSÉ n°363 délivré à LYON le 9 mars 2020.

La validité de ce récépissé est de **5 ans**.

Pour la directrice départementale,

Le Chef de Service

Laurence DANJOU-GALIERE